Téléphone No 25 02 14
Télégrammes: BOREBAR
Chèques postaux 12 - 455

ÉTUDE
DE
MMES BOREL, BARBEY et de CHARMANT
AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

ME ALFRED BOREL
ME GUSTAVE BARBEY
ME PIERRE DE CHARMANT

Collaborateurs:
ME LUCIEN PERRET
ME DOMINIQUE SCHUCANI

1204 GENÈVE, le 92, Rue du Rhône — 1er juillet 1969.

AB/ad

Monsieur Arthur RUBINSTEIN
22 Square de l'Avenue Foch
75 - PARIS 16 e

Cher Maître,

A la suite des démarches faites auprès du Contrôle de l'Habitant, j'ai reçu la lettre dont photocopie incluse. J'avais effectivement vu Monsieur le Directeur Vieux avant de lui écrire.

Vous constaterez qu'il n'y a en tout cas du côté genevois aucune opposition, mais au contraire, à votre domiciliation et vous n'aurez aucune difficulté à recevoir les autorisations spéciales mentionnées.

Je tiens à préciser qu'en ce qui concerne l'éventuel gala de charité auquel la lettre fait allusion, M. Vieux a pris lui-même et sous sa propre responsabilité l'initiative d'en invoquer la possibilité. J'ai été aussi surpris que vous le serez vous-même car je trouve le procédé un peu familier. Il va de soi que vous n'êtes en rien engagé encore que j'ai cru comprendre que Monsieur le Directeur Vieux posait la question régulièrement lors d'une domiciliation d'un nouvel artiste dans notre ville.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite de mes démarches et vous prie en attendant de bien vouloir agréer, Cher Maître, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Alfred Borel

Annexe ment. 1